

### "LA DEFENSE"

PHILIPPE VASLIN,  
Directeur-propriétaire

ABONNEMENT  
Un an ..... \$1.00  
Six mois ..... 0.50  
Strictement payable d'avance.

ANNONCES, 10 centins la ligne pour la première insertion. Insertions subséquentes, 5 centins la ligne.  
Conditions spéciales pour annonces à longs termes.

Avis de naissances, mariages, et décès gratuitement pour les abonnés.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts, à très bas prix.

Toutes communications doivent être adressées à

LA DEFENSE,  
CHICOUTIMI, P. Q.  
JEUDI, 24 AOUT 1899.

### Pensée

Que font nos missionnaires, lorsqu'ils se jettent seuls à la poursuite des sauvages ? Que faisons-nous tous, lorsque nous entreprenons n'importe quoi contre l'incrédulité du siècle et contre la frénésie de nos passions ? Nous centons la Providence par une entreprise au-dessus de nos forces naturelles. L'acte de foi est une sommation à Dieu de faire un miracle.

LOUIS VEUILLON.

Nous signalons à nos lecteurs le testament laissé par feu M. de Montigny, et qu'ils pourront lire en deuxième page dans notre numéro de ce jour.

A lire, en deuxième page, un document relatif à des questions de la plus haute importance, et intitulé *Programme de réformes politiques, agricoles et économiques.*

### Une page d'histoire

En 1855, Sir Edmund Head étant gouverneur-général, M. Morin et ses collègues du Bas-Canada abandonnèrent l'administration des affaires publiques, et l'on vit surgir le ministère McNab-Taché. Les deux partis qui existent aujourd'hui parmi les Canadiens firent alors leur apparition. L'historien L.-P. Turcotte en a signalé les traits caractéristiques. Voici ce qu'il dit :

"Le Canada ne vit plus dès lors que deux grands partis politiques, les conservateurs et les libéraux. Les graves questions qui, jusqu'à cette époque, avaient été classées dans les réserves du clergé, etc., étaient réglées. La solution de ces questions avait changé les partis ; elle laissait les chefs politiques dans des positions différentes de celle d'autrefois. Les nouveaux chefs du parti ministériel du Bas-Canada, MM. Cartier, Taché, Cauchon, de même que leurs collègues inséparables, Sir Allan McNab et MM. John-A. McDonald, Ross, etc., se virent maintenant désignés sous le nom de conservateurs. Les chefs du Haut-Canada ne seront plus des hommes de privilèges et d'exclusion, des ennemis du Bas-Canada, comme ceux de l'ancien parti tory ; ils seront les amis, les défenseurs des catholiques, et ces derniers pourront compter généralement sur leurs sympathies. Les chefs des conservateurs auront pour principes l'ordre, la conservation des institutions religieuses, politique s'alliant avec les idées de progrès. Ils maintiendront ferme l'égalité de la représentation dans les deux sections de la province, soutiendront les ÉCOLES SÉPARÉES....

nada la conduite injuste des tories sous le commencement de l'Union."

Voilà comment le témoignage d'un historien, dont l'impartialité est irréprochable, trace la démarcation qui, dès leur début, séparait l'un de l'autre les deux partis politiques actuels. Cette démarcation est aussi prononcée en 1899 qu'en 1855. Encore aujourd'hui, les chefs conservateurs anglais ne sont pas "des hommes de privilèges et d'exclusion, des ennemis des Canadiens-français ; ils sont les amis, les défenseurs des catholiques, et ces derniers peuvent compter généralement sur leurs sympathies". Les luttes parlementaires et la campagne électorale de 1896 ont prouvé que "les chefs des conservateurs ont pour principes l'ordre, la conservation des institutions religieuses, les écoles séparées."

Par contre les chefs du parti libéral se distinguent par beaucoup de traits les dignes successeurs et les héritiers directs des chefs libéraux de 1855. En 1896, ils ont systématiquement empêché le parti conservateur de rendre justice aux catholiques du Manitoba, et maintenant qu'ils ont le pouvoir, ils perpétuent par leurs soins ce déni de justice. Les pires ennemis de notre race, parmi les Anglais, sont les alliés politiques de Sir Wilfrid Laurier.

### Descendez de la chaire.

S'il vous plaît, lecteurs, encore un peu de patience !

M. Tardivel, un simple laïque comme nous, vient de monter en chaire. Nous voulons le prier d'en descendre.

Le 29 mai 1886, au cours d'un article intitulé *La presse catholique*, il écrivait dans la *Vérité* ce qui suit :—"Lorsque nous avons fondé notre journal, nous avons dit : Nous voulons défendre les droits de la religion de telle sorte que tout le monde comprenne que c'est un simple laïque qui parle, c'est-à-dire un homme dont la place, dans l'Eglise, est à l'AU BAS de la chaire."

Néanmoins, le 5 du présent mois d'août, tout le monde a pu voir, non pas humblement assis au bas de la chaire, mais installé là-haut, dans la chaire elle-même, le directeur de la *Vérité*.

Et voici ce qu'il disait :—"C'est, en effet, notre prétention que les électeurs catholiques du Canada ont le droit de changer de régime politique de temps à autre, tant à Ottawa qu'à Québec. "NOS PRÉTENDONS qu'ils ne sont pas OBLIGÉS, sous peine de PÉCHÉ, de garder toujours au pouvoir le même parti politique, savoir le parti conservateur, ou libéral-conservateur, ou tory ou bleu, pour l'appeler par les divers noms sous lesquels il est connu."

Il nous semble, cher confrère, que vous y allez de plusieurs tons trop haut.

Votre mise, si solennellement dogmatique, ne nous paraît pas de mise.

Descendez de la chaire.

Nous n'avons pas mission pour pénétrer dans la conscience de chacun de nos compatriotes ; vous, non plus. Vous cherchez à nous entraîner sur un terrain de disputation qui n'est pas le nôtre, et qui n'est pas le vôtre. Le "PÉCHÉ" est une transgression volontaire de la loi religieuse ; nous ne sommes ni l'un ni l'autre les interprètes de cette loi et les juges de ses violateurs. Ce n'est pas à nous que cette parole du divin Maître s'adresse :—"Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, et ils seront remis à ceux à qui vous les remettrez."

Donc, pas d'intrusion, si vous le voulez bien, sur le domaine des confesseurs et dans le sanctuaire des consciences.

Ces réserves faites, nous abordons hardiment les divers points scabreux de votre ténébreuse logique. Nous allons mettre le jour où vous mettez la nuit. Vous allez voir.

Procédons avec ordre et avec calme.

Et d'abord, remettons sous les yeux du lecteur les pièces du débat.

PUREMENT libéral, parce que c'est un crime.

A cela, la *Vérité* répond :—"Nous prétendons qu'ils ne sont pas obligés sous peine de PÉCHÉ, de garder toujours au pouvoir le même parti politique...."

Encore ici, le confrère trouve moyen de nous faire dire ce que nous n'avons pas dit, pour le simple plaisir de réfuter contre nous des arguments fabriqués par lui-même.

Nous n'avons jamais pensé, nous n'avons jamais dit, nous n'avons jamais écrit, en effet, que nos compatriotes sont obligés, "sous peine de péché," de garder toujours au pouvoir le même parti politique.

Nous n'avons jamais cru qu'il nous était permis de lier la conscience des électeurs. Par la façon dont elle nous contredit, la *Vérité* nous attribue une thèse qui n'est pas la nôtre. Comme cela lui est arrivé quelquefois, au cours de sa discussion avec nous, elle fait implicitement oeuvre de fausses représentations.

Nous la défions de signaler, dans notre article du 27 juillet, une phrase, un membre de phrase, une ligne, un mot qui tende à dire que les électeurs canadiens-français sont obligés, "SOUS PEINE DE PÉCHÉ," de garder toujours "au pouvoir le même parti politique, savoir le parti conservateur, ou libéral-conservateur, ou tory ou bleu, pour l'appeler par les divers noms sous lesquels il est connu."

Et, du reste, pourquoi ne pas référer à notre propre article du 27 juillet, à celui-là même que la *Vérité* attaque et où elle signale une thèse que nous n'y avons pas mise ?

Est-ce que le directeur de la *Vérité*, obsédé par sa manie de contredire et l'envie de dresser une réfutation que notre article ne provoquait pas, ne l'aurait pas bien lu ?

Faut-il nous répéter ?

Eh bien ! lecteurs, pardonnez-nous cet ennui que vous imposez et que nous impose notre contradicteur.

Voici ce que nous écrivions le 27 juillet :—"Que occasionnellement, en temps opportun, et par suite de circonstances graves, les Canadiens-français, dans le plus grand intérêt du pays en général et de notre race en particulier, fassent un TRIAGE de leurs chefs et de leurs alliés : ADMIS."

"Qu'ils reposent l'ivraie de leur propre parti, et accueillent le bon grain de l'autre parti, ADMIS, CENT FOIS ADMIS."

Ces lignes que nous venons de citer montrent-elles que nous avons nié à nos compatriotes "le droit de changer de régime politique, que de temps à autre, tant à Ottawa qu'à Québec" ?

Y trouve-t-on la proposition émise "qu'ils sont obligés, sous peine de péché, de garder toujours au pouvoir le même parti politique" ?

Est-ce que, au contraire, nous n'y disons pas expressément, bien expressément, qu'ils ont le droit de faire un triage de leurs chefs et de leurs alliés politiques, de repousser l'ivraie de leur propre parti, et de recueillir et d'accueillir le bon grain de l'autre parti ?

Un triage de CHEFS ET D'ALLIÉS politiques se fait-il, peut-il se faire sans un changement de régime politique ?

N'est-ce pas précisément en vue d'un changement que tel triage se fait ?

Evidemment oui.

Nous avons donc admis le droit des Canadiens-français de changer de régime politique, de temps à autre, tant à Ottawa qu'à Québec.

acôt à notre article du 27 juillet, invoque-t-il "l'Eglise, le droit naturel,.... les "directions venues de Rome...." pour établir, dans la chaire dont il a quitté le bas pour prendre le haut, que les électeurs "ne sont pas obligés, sous peine de péché, de garder toujours au pouvoir le même parti politique...." ? ? ?

Certes, nous ne nions pas, nous n'avons jamais nié le droit qu'ont des électeurs politiques de changer de chefs, d'alliés et de régime politique. Mais nous avons prétendu et nous prétendons que des électeurs catholiques n'ont pas le droit de donner le pouvoir à un parti PUREMENT libéral, c'est-à-dire tel qu'est constitué le parti que commande et que dirige aujourd'hui sir Wilfrid Laurier. Les Canadiens-français n'avaient pas ce droit-là en 1896, parce que, alors, le parti libéral se trouvait, par les déclarations et le programme de son chef, en rébellion ouverte contre l'Épiscopat, et en désaccord complet avec les instructions précises formulées par les évêques pour la gouverne des électeurs catholiques.

Le chef du parti libéral ne s'est pas amendé depuis 1896.

Le 9 juillet 1892, la *Vérité* publiait, en réponse à un journal d'Ottawa, un article intitulé *Les doctrines libérales*. Elle disait :

"C'est bien simple : par "doctrines" (chevelées du libéralisme) nous entendons les doctrines politico-religieuses CONdamnées par Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII. Et pour préciser davantage : La doctrine qui demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui met tous les cultes, le vrai et le faux, sur un pied d'égalité devant la loi, qui ne reconnaît aucune supériorité légale à l'Eglise sur les différentes sectes, qui veut que l'Etat ne tienne aucun compte des lois de l'Eglise ; la doctrine qui veut la sécularisation de l'école, la neutralité de l'enseignement, qui met l'éducation de la jeunesse entre les mains de l'Etat ; la doctrine, en un mot, qui vient mettre partout l'homme à la place de l'Homme-Dieu, la doctrine naturaliste."

Voilà ce que disait la *Vérité* de 1892.

Nous demandons à la *Vérité* de 1899 de nous dire si ces doctrines ne sont pas celles des chefs du parti libéral tel qu'il est actuellement gouverné et régi sous le commandement suprême de sir Wilfrid Laurier.

Et puisque ces doctrines ont été CONdamnées par Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, le confrère voudrait-il nous expliquer comment il concilie ces CONdamnations papales avec le DROIT qu'il reconnaît aux électeurs catholiques de donner le pouvoir à un parti qui, par ses représentants les plus autorisés, ses chefs, ses guides et ses porte-voix, fait précisément de ces MÊMES doctrines le fond et la charpente de son programme politique ?

Répondez, M. Tardivel, mais d'abord, descendez de la chaire.

### Ils pensent comme nous

Sous ce titre, le *Monteur acadien*, publié à Shédiac, Nouveau-Brunswick, dit :—"Jeudi dernier, le *Monteur* disait sa pensée de l'article de l'*Évangéline* de la semaine précédente, se plaignant de l'indifférence des Canadiens à l'endroit de la cause acadienne. Nous avons fait voir que le confrère, qui n'avait pas le courage, en plusieurs circonstances importantes, de plaider avec énergie la cause qu'il dit lui être si chère, avait mauvaise grâce de rejeter sur les autres la responsabilité de nos déboires."

"Nous ne sommes pas seul de cet avis." Puis le *Monteur* signale, en leur donnant raison, les protestations émises par le *Courrier du Canada*, le *Pionnier* de Sherbrooke et la *Défense*.

Notons, puisque l'occasion s'en présente, que le *Monteur acadien* est un journal à principes conservateurs, faisant preuve d'une grande indépendance à l'égard des partis.

De l'un à l'autre.  
Un rhume négligé peut amener la consumption. Le BAUME RHUMAL guérit m ent le rhume. 92

### Remontez en chaire

Le *Soleil*, dans son numéro du 21 août, annonce l'entreprise d'un chemin de fer "partant d'un port américain pour pénétrer dans le Yukon." Il dit que ce chemin de fer n'aurait jamais été construit "si le Sénat ne s'était pas opposé au projet Mann et Mackenzie qui nous procurait une route toute canadienne de nature à favoriser le commerce chez nous." Il ajoute un peu plus loin :—"Comme Sir Wilfrid Laurier l'a déclaré et répété devant le parlement :—"C'est un CRIME que le Sénat a commis...."

Voyons, M. Tardivel,—car c'est à vous que nous nous adressons,—soyez juste. Comme vous n'êtes ni bleu, ni rouge, ni conservateur, ni libéral, ni de l'école de Chicoutimi ni de celle de M. Pa-caud, présumons-nous, remontez en chaire et faites donc une bonne fois un bon sermon au *Soleil* et à sir Wilfrid lui-même, et démontrez-leur donc, à ces gens qui imputent des CRIMES de rien au Sénat, que le Sénat n'était pas obligé, SOUS PEINE DE PÉCHÉ, d'accepter le projet Mann et Mackenzie. Expliquez leur donc qu'il était permis au Sénat, "par l'Eglise et par le droit naturel," de ne pas entrer dans les vues du premier ministre relativement au dit projet.

### Il ne l'a Pas voulu

Les conservateurs n'ont pu rendre justice à la minorité manitobaine en 1896.

Pourquoi ? Par la seule et unique faute de sir Wilfrid Laurier et de l'opposition libérale, aidés par quelques tories dont le fanatisme ne s'accommodait pas de la volonté des chefs conservateurs de régler la question des écoles dans le sens du droit et de la justice.

Voilà la vérité vraie, la seule que l'histoire impartiale enregistrera dans ses annales.

Une fois le parti libéral au pouvoir, la position n'était plus la même. M. Laurier, chef du gouvernement et maître d'une grande majorité parlementaire, n'a eu qu'à faire face à une opposition juste et patriotique, à une opposition voulant avant tout le triomphe des libertés constitutionnelles dues aux minorités. Cette opposition a déclaré par ses chefs, les chefs conservateurs, qu'elle donnerait son concours au ministère libéral, si ce ministère voulait soutenir aux chambres une mesure de justice pour les catholiques.

Avec la majorité qu'il commandait et le concours que lui offrait l'opposition, sir Wilfrid Laurier aurait pu faire passer une mesure réparatrice.

Il ne l'a pas voulu.

### PAIX

(De La Croix)

La Conférence de La Haye a terminé ses travaux sans rien conclure, ou à peu près ; les délégués n'ont pu s'entendre que sur des points de détail, et même ceux des principales puissances : Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, ont refusé leur signature.

Adieu donc le beau rêve de la paix et du désarmement ! Adieu le rêve du czar !

A quoi tient l'échec de la Conférence ? Sans doute au mauvais vouloir de certaines puissances ; l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ; mais il y avait une autre cause ; dès le début la Conférence était marquée d'une tare.

L'Italie, aidée de l'Angleterre, en avait fait exclure le Pape. Et pourtant, c'était le Pape qui, avant le czar, avait eu la pre-

mière idée de cette œuvre grande.

Aussi, par un coup de la Providence, c'est le Pape qui a eu le dernier mot. En effet, dans la réunion plénière, le président de la Conférence, M. de Staal, représentant du czar, a lu une lettre du Pape, en réponse à celle de la jeune reine de Hollande, lettre qui a produit la plus vive impression. L'auguste Pontife disait :

"Nous Nous empressons d'exprimer Nos vives sympathies soit pour l'auguste initiateur de la Conférence et pour Votre Majesté, qui s'est empressée de donner à celle-ci une honorable hospitalité, soit pour le but éminemment moral et bienfaisant auquel tendent les travaux qui déjà y sont inaugurés.

"Pour de telles entreprises, Nous estimons qu'il entre tout spécialement dans Notre rôle non seulement de prêter un appui moral, mais d'y coopérer effectivement, car il s'agit d'un objet souverainement noble de sa nature et intimement lié avec Notre auguste ministère, lequel, de par le divin fondateur de l'Eglise et en vertu de traditions bien des fois séculaires, possède une sorte de haute investiture comme médiateur de la paix. En effet, l'autorité du Pontificat suprême dépasse les frontières des nations ; elle embrasse tous les peuples, afin de les confédérer dans la vraie paix de l'Évangile ; son action pour promouvoir le bien général de l'humanité s'élève au-dessus des intérêts particuliers qu'ont en vue les divers chefs d'États, et mieux que personne elle sait incliner à la concorde tant de peuples au génie si divers.

"L'histoire, à son tour, vient témoigner de tout ce qu'ont fait nos prédécesseurs pour adoucir par leur influence les lois malheureusement inévitables de la guerre, arrêter même, quand surgissent des conflits entre princes, tout combat sanglant, terminer à l'amiable les controverses les plus aiguës entre nations, soutenir courageusement le droit des faibles contre les prétentions des forts.

"Mais aussi, malgré l'anormale condition où nous sommes réduits pour l'heure, il Nous a été donné de mettre fin à de grands différends entre des nations illustres comme la Germanie et l'Espagne, et aujourd'hui même, nous avons la confiance de pouvoir bientôt rétablir l'harmonie entre deux nations de l'Amérique du Sud qui ont soumis à notre arbitrage leur contestation.

"Malgré les obstacles qui puissent surgir, Nous continuerons, puisque le devoir Nous est incombré, à remplir cette traditionnelle mission, sans aspirer à d'autre but que le bien public, sans connaître d'autre gloire que celle de servir la cause sacrée de la civilisation chrétienne."

Voilà la parole qui restera ; le représentant de la Russie, président de la Conférence, fut bien inspiré de la transmettre comme une conclusion nécessaire des travaux de l'assemblée.

"Un mesquin esprit de secte fit exclure le Pape de la Conférence ; la nécessité, la vérité inéluctable le montrent comme le chef véritable des peuples, leur arbitre nécessaire.

### L'ECLAIREUR.

### LES DEUX JUSTICES

Le *Temps*, d'Ottawa, publie les très judicieuses réflexions qui suivent :

"Au cours du procès Zola, le commandant Ravary, impatienté par les questions précises de l'avocat de la défense, répondit un jour brusquement et cyniquement à Me Labori : "La justice militai-

re n'est pas menée comme la vôtre."

"Cela est de toute évidence ; il y a longtemps que la preuve en a été fournie par l'état-major français.

"Mais ce n'est pas des deux justices françaises que nous désirons parler ; c'est seulement de la justice française et de la justice britannique telle que comprise et pratiquée en Canada.

"Les Français se vantent avec raison de nous être supérieurs en beaucoup de choses. Ils devront dorénavant en rabattre sur la question de justice. Le procès Dreyfus et le procès Zola ont révélé au monde que l'accusé en France, surtout en matière politique, a la foule pour jury. C'est elle qui, en quelque sorte, impose son verdict, détermine la sentence ou provoque l'acquiescement, selon la passion qui l'agite. Les jurés ne sont rien. Ils reçoivent leurs impressions de l'assistance. Le juge lui-même n'est pas grand chose ; et les avocats de la défense ou de la poursuite ont dans la direction des débats une influence minime. Du moins c'est l'opinion que nous ont laissée les différents procès nés de l'affaire Dreyfus.

"Nous qui sommes habitués à la rigidité des tribunaux britanniques, nous ne pouvons guère comprendre la façon dont les choses se passent à Rennes. Et c'est pour nous, Canadiens-français, un sujet d'étonnement de lire les tirades déclamatoires que le télégraphe nous transmet au lieu du système régulier de questions et de contre-questions auxquelles sont soumis les témoins en Canada par les avocats de chaque partie, à Rennes, comme à Paris et dans toute la France, ce sont d'interminables discours, d'éloquents discours, si l'on veut, agrémentés avec art de toutes les fleurs admirables de la rhétorique française, mais trop vides de faits. Chaque témoin est un plaideur qui adresse des appels au sentiment, qui se réclame du patriotisme. En sorte que, pour se risquer à prendre la parole après tant d'éloquents témoins, avec espoir d'influencer le jury ou le tribunal, il faut être un avocat hors ligne comme il y en a dans toutes les cours de France.

"Chez nous, les avocats sont mieux partagés. Il n'est pas permis au témoin d'épuiser d'avance les arguments du défenseur ou du procureur. Ceux-ci posent tour à tour au témoin les questions susceptibles de provoquer le plus de lumière par le moins de temps possible.

"Le procès Dreyfus, instruit en Canada, aurait été vidé en un tour de main. Les généraux bavards auraient été priés de contenir le flux de leur éloquence et de répondre simplement et directement aux questions de Me Demange et du commissaire du gouvernement. Ainsi, le témoignage du général Mercier, qui a pris quatre longues heures, aurait à peine duré trois quarts d'heure à Ottawa ou à Québec. D'abord, il n'y aurait pas eu de discours. Ensuite, le général interrogé sur des faits précis, sur le fait précis de la provenance du bordereau et de la livraison des pièces qui y sont mentionnées, aurait pu dire tout ce qu'il savait en moins de temps qu'il ne faut pour réciter le prologue d'un discours de quatre heures.

"Et ainsi des autres témoins. On leur eût demandé des faits, rien que des faits dont ils eussent eu une connaissance personnelle. C'est tout ce qu'un témoin devrait être appelé à fournir pour aider à la manifestation de la vérité.

"En Canada l'argument, c'est l'affaire du plaideur ; et cet argument est basé sur le renseignement obtenu du témoin."

Programme de réformes Politiques, Agricoles, et Economiques.

Nous nous rendons bien volontiers à la demande qui nous a été faite de publier le document qui suit.

Un comité provisoire, composé de citoyens, réuni à Waterloo, province de Québec, le 10 août 1899, ayant adopté le programme suivant, l'adresse au public canadien, avec prière de l'étudier et d'y adhérer. Les adhésions devront être adressées à P.-J.-S. Pelletier, notaire, Valcourt, P. Q., secrétaire du comité provisoire.

QUESTIONS PROVINCIALES

- 1.—Dégrevier le sol par la taxation du capital.
2.—Fonder des caisses rurales ou banques agricoles.
3.—Transformer l'agriculture en vue des besoins actuels et développer les industries agricoles et domestiques.
4.—Amender l'acte des assurances mutuelles créant hypothèque légale sur toutes les propriétés assurées.
5.—Exiger l'enregistrement des règlements comportant hypothèque sur les terrains compris dans la municipalité qui a voté tels règlements.
6.—Abroger la loi donnant privilège pour frais de dernières maladies, primant l'obligation hypothécaire.
7.—Supprimer les allocations aux expositions.
8.—Amender les lois civiles et de procédure et les tarifs de manière à rendre la justice moins coûteuse et plus expéditive.
9.—Diminuer les frais d'enregistrement.
10.—Avoir un agronome à la tête du département de l'agriculture.
11.—Développer l'oeuvre des orphelins agricoles et de colonisation.

- 12.—Amender les lois et règlements de colonisation et donner gratuitement et absolument, sol et bois, des lots, alternatifs, aux colons de bonne foi.
13.—Faire des chemins de colonisation d'après un système pratique et raisonné.
14.—N'appliquer l'argent de colonisation qu'aux véritables travaux de colonisation.
15.—Créer un comité de colonisation à l'instar du comité d'agriculture pour aider le ministre.
16.—Diviser le domaine public en terre à bois et en terres colonisables, et mettre ces dernières entièrement sous le contrôle du ministre de colonisation.
17.—Réglementer la vente et l'exploitation de nos forêts de manière à en tirer plus de profit et en empêcher la destruction.
18.—Développer davantage l'enseignement agricole.
19.—Encourager l'établissement du surplus de la population des villes sur nos terres publiques.
20.—Accorder une prime aux colons pauvres de bonne foi qui auront rempli les conditions ordinaires.

QUESTIONS FEDERALES

- 21.—Détruire et empêcher les monopoles.
22.—Réduire les taux de l'intérêt.
23.—Cesser de payer pour faire venir au pays des émigrants à demi barbares.
24.—Exiger des garanties pour les déposants dans les banques commerciales.
25.—Diminuer les dépenses administratives et gouvernementales.
26.—Réduire les taux des chemins de fer subventionnés par les gouvernements, et n'accorder d'avenir des subventions qu'aux

chemins de fer d'utilité publique.

27.—Revendiquer le droit aux écoles confessionnelles dans toute la confédération, et le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants.

28.—Revendiquer le droit des langues reconnues par la constitution et les lois organiques du pays.

29.—Aider les ouvriers dans toutes leurs justes et légitimes réclamations.

Par ordre du Comité, P. J. S. PELTIER, SECRÉTAIRE.

Sous le régime libéral

Lisez bien, lecteurs, l'article qui suit, emprunté au journal l'Impartial, de Tignish, et voyez comme nos frères les Acadiens de l'île du Prince-Edouard sont traités par le gouvernement libéral du libéral M. Laurier.

Voici : "Enfin, le comté de Queens a un juge. Est-ce M. l'avocat Blanchard ? Non, jamais. M. Blanchard qui, pourtant, possède toutes les qualités pour faire un bon juge, est un français et jamais encore nous avons vu, dans cette province, une position honorable sous le régime libéral. Les libéraux ont refusé, nous ne dirons pas, cette faveur, mais ce droit à un français dans la succession de feu le sénateur Arsenault. Après avoir cajolé MM. S. F. Perry et S. Gallant, leur faisant croire à tous deux qu'ils auraient la position, tout en les instruisant séparément de n'en pas parler, ils se sont, à la fin, moqués d'eux et de tous les français avec eux, et ont nommé comme successeur de feu le sénateur Arsenault, un homme qui n'y avait aucun droit.— John Yeo.

"Il en a été ainsi pour M. Blanchard. Après toutes les belles promesses que les libéraux lui ont faites, ils l'ont jeté à la voirie et ont nommé Hector C. McDonald, une des créatures de la bande Farquharson. Nous ne voulons pas intimer que M. McDonald n'est pas capable de remplir la position. Au contraire, nous le croyons très compétent, mais si Sir Louis Davies avait dans son cœur la moindre ombre d'estime et de respect pour les français dont il vante tant les bonnes qualités lorsqu'il a besoin de leurs votes, il en aurait rendu témoignage, en nommant un des leurs, dont la capacité est incontestable, à cette position. Il aurait appelé M. Blanchard.

"Comme d'ordinaire, lorsque Sir Louis reviendra demander le vote français, il vous dira encore qu'il lui coule du sang français dans les veines; qu'il regrette beaucoup que M. Blanchard n'ait pas été nommé juge. Vous verrez qu'il tâchera de jeter le blâme sur d'autres. Il est à espérer que les français qui ont si honorablement donné leur appui à Sir Louis se souviendront de l'insulte qu'il vient de leur lancer, et que lorsqu'il viendra de nouveau solliciter leurs suffrages, soit pour lui-même, soit pour quelqu'un des siens, les français lui serviront le même plat qui a été servi à Farquharson le 25 juillet, à l'élection partielle qui a eu lieu dans le premier district du comté de Prince."

Le testament d'un Illustre Chrétien

Benjamin-Antoine Testard de Montigny, ancien zouave du Pape, ancien recorder de la cité de Montréal, et chevalier de l'Ordre Militaire de Pie IX, a expiré à l'Hôtel-Dieu de Montréal, mardi, le 15 août, fête de l'Assomption de la Vierge, à neuf heures cinquante-cinq minutes du soir, après une heure d'une agonie qui a été le reflet de toute sa vie de patience, de résignation, de douceur et d'édification.

LE TESTAMENT

"Je donne mon âme à Dieu, qui, je l'espère, lui ordonnera de venir à lui, comme je le demande tous les jours; et je lui demande, de m'appeler à lui un jour consacré à la Sainte Vierge, en qui, de

puis nombre d'années, j'ai confié mes mérites.

"Je laisse à la discrétion de mes enfants de prier et de faire prier pour moi, comptant sur leur bon cœur qui comprendra peut-être alors ce que j'ai souffert pour eux.

"Mais j'ordonne impérieusement que mes funérailles soient des plus humbles et qu'on mette mon corps enseveli dans ma robe de tertiaire de saint François, en un linceul orné d'un crucifix et de mon képi de zouave.

"Le corbillard sera traîné par deux chevaux et conduit à l'église ou à l'une des chapelles de la paroisse où je déciderai, et où une messe basse ou un service de dernière classe sera dite ou chanté, à huit heures et demie du matin. Prière à mes amis de ne m'envoyer aucune fleur.

"Je recommande à mes enfants, comme secret de leur bonheur, de toujours se conduire suivant les règles de la religion catholique.

"Dieu ma soumis pendant toute ma vie à des épreuves dans mon corps et dans mon âme. Je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenser ou faire souffrir. Je pardonne de grand cœur à tous ceux qui ont pu ou voulu me faire souffrir, car ils n'ont été que les instruments du Dieu de Miséricorde qui m'a accordé l'insigne privilège de ne jamais forfaire à mes devoirs sans en être sévèrement puni.

"Aussi, vais-je mourir comparativement pauvre, et mes héritiers devront nécessairement se conformer à cette loi du travail qui devient légère et même agréable, quand elle est religieusement acceptée, comme d'ailleurs tout fardeau bien posé. Qu'ils se rappellent la leçon du Maître sur le Calvaire enseignant qu'avec la même croix l'un peut se perdre ou se sauver selon qu'on l'accepte.

"Pour les aider, autant que je puis le faire, à supporter la vie, je demande à ceux chargés de mettre à exécution mes dernières volontés de vouloir bien faire donner à ceux de mes enfants qui n'en seront pas pourvus lors de mon décès, la meilleure éducation chrétienne possible, d'accord avec les moyens que je leur laisserai.

"S'il plaît à quelqu'un d'écrire quelques notes sur mon humble existence, qu'il veuille bien mentionner que je suis du Tiers-Ordre de Saint François d'Assises, de l'Adoration Nocturne et d'autres confréries.

"Mes enfants et mes amis, s'ils m'aiment sincèrement, auront plus de consolation d'apprendre que je fais partie de ces phalanges de la prière que de clubs d'amusements que je ne blâme pas tous.

"Je désire que du haut des chaires et dans les journaux, l'on me recommande aux prières des fidèles et l'on y demande pour moi pardon de toute offense à l'égard du prochain.

"Je prie Dieu que ces quelques bribes d'héritage que je laisse à mes enfants ne soient pas pour eux une occasion de désordre. Que l'amour continue à les unir et les mène tous les douze au ciel où j'espère les revoir avec leurs alliances!

Mort du sénateur Bellerose

Notre confrère de la Vieille, dans son numéro du 19 août, adresse à la mémoire du regretté sénateur Bellerose un hommage auquel nous nous associons de tout cœur.

Voici : "Nous regrettons d'avoir à enregistrer la mort de M. Joseph-Hyacinthe Bellerose, sénateur du Canada, arrivée dimanche dernier à Saint-Vincent de Paul, près Montréal. M. Bellerose naquit aux Trois-Rivières, le 12 juillet 1820. Il était, par conséquent, dans sa 80e année. M. Bellerose était l'un des rares hommes politiques qui ne soient dévoués à la défense des droits des Canadiens-français. Notre langue, nos institutions et nos lois n'avaient pas de plus vigoureux champion que le sénateur Bellerose. Il était conservateur, mais il savait mettre l'intérêt général bien au-dessus des intérêts de parti. Il était aussi très généreux et donnait beaucoup aux communautés religieuses. Il laisse une fortune de \$25,000, partagée entre différentes bonnes œuvres."

HOTEL CHICOUTIMI

Jos. Néron Louis Martin Propriétaire Gérant.

Pour l'aménagement et le confort, comme pour la cuisine et le service, ce magnifique HOTEL est le code en rien aux hôtels de première classe.

EN FACE DU CHATEAU-SAGUENAY.

À proximité des chars et du bateau, de la Cathédrale et du Séminaire, en plein centre des affaires, il offre toutes les commodités et tous les avantages possibles aux voyageurs de commerce et aux touristes.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE y trouvent des

Salls d'échantillons et les touristes, des chevaux et des guides qui les mènent aux endroits de pêche le plus renommés.

Cinquante quatre chambres pour pensionnaires. SALONS. SALLE des fumées. CHAMBRE de bain. Service d'eau et latrines à tous les étages. Eclairage électrique partout.



COMMENÇANT DIMANCHE le 18 juin 1899 les trains voyageurs comme suit :

DEPART DE CHICOUTIMI Pour Roberval

12.30 P. M. le dimanche seulement arrivant à Roberval à 4 hrs. p. m. (Ce train ne voyageait entre Chicoutimi et Roberval qu'entre le 9 juillet et le 29 août inclusivement.)

7.05 P. M. — Express direct, tous les jours excepté le samedi arrivant à Roberval à 9.50 P. M. et à Québec, à 8.40 A. M.

DEPART DE ROBERVAL pour Québec

10.40 P. M. — Express direct avec char d'ortoir tous les jours excepté le samedi, arrivant à 8.40 A. M.

POUR CHICOUTIMI

7.30 P. M. Express tous les jours excepté le Dimanche, arrivant à 9.55 P. M.

DEPART DE QUÉBEC pour Roberval et Chicoutimi

8.40 A. M. — Express direct avec char d'ortoir tous les jours excepté le Dimanche, arrivant à Roberval, à 4.50 et à Chicoutimi, à 9.55 P. M.

25 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur famille et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal rue St-André, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.

Québec, 23 septembre, 1898.

Chs-N. DUMAIS

Agent d'assurances ROBERVAL

Representant :

CONFEDERATION LIFE LONDON GUARANTEE & ACCIDENT CO SUN INSURANCE OFFICE.

Cie anglaise fondée en 1710 contre le feu ALLIANCE ASSURANCE CO, feu.

Taux réduits

DEBARASSEZ VOS LITS DES PUNAISES.

EN EMPLOYANT LE POISON LIQUIDE DE LYONS.

Une application sur lit, même votre argent sera restitué, 25c. En vente partout.

IMPRIMERIE ELECTRIQUE

DE

LA DEFENSE

IMPRESSIONS COMMERCIALES DE TOUTES SORTES, TELLES QUE

CATALOGUES, PAMPHLETS, FACTURES LISTES DE PRIX, CARTES D'AFFAIRES, BLANCS DE COMPTES, CIRCULAIRES, MENUS PROGRAMMES, Etc., Etc.

Nous donnerons une attention spéciale à toutes les commandes, qu'elles nous viennent de grandes institutions financières ou de simples particuliers.

Imprimerie de La DEFENSE BUREAUX ET ADMINISTRATION :

Rue Racine Ateliers RUE RACINE

P. MASSON, Propriétaire

BIERE

— ET — PORTER

Les sousignés informent le public qu'ils tiennent en mains les Célèbres Bières

India Pale Ale

si que le Porter de John Labatt LONDON, ONTARIO

Ces célèbres marques de Bière sont reconnues mandées comme toniques nutritifs par un grand nombre de médecins, et ont obtenu les Médailles et Dons Diplômes aux Diverses Expositions du Monde Entier.

COMMANDES, PAR MAILLE OU PAR TELEPHONE, EXECUTEES AVEC PROMPTITUDE.

Henri Martin & Cie Agents Embouteilleurs

Tél. 56. CHICOUTIMI 18 mai 99. 1 an.

CARTES D'AFFAIRES

L. G. BEEVEY, L. L. B. AVOCAT

Bureau : Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Hebertville.

L. ALAIN, L. L. B. AVOCAT

Bureau : à côté du bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

Dr ARTHUR LANGLOIS CHIRURGIEN-DENTISTE

47, rue St-Jean — Québec SPÉCIALITÉ : Maladies de la bouche et des dents.

Dr D WARREN

Bureau à la Pharmacie Warren Près du bureau de poste — Rue Racine

C. SIMARD HORLOGER

Rue Racine, Chicoutimi

E.-X. TARDIVEL PEINTRE DÉCORATEUR

Pension Simard.

ALFONSE WARREN TAILLEUR

Bureau : En face de la Banque Nationale

Nouvelle Annonce

Intéressante pour les cultivateurs et le public en general

M. THOMAS PERRON est heureux de faire connaître au public qu'il a obtenu l'agence des CÉLÈBRES INSTRUMENTS ARATOIRES, de la maison BEAUCHEMIN & FILS, de Sorel ; et de la maison LA-MOTE, de St-Ours, P. Q., et de la MANUFACTURE DE JOLLETTE.

Venez voir la nouvelle machine à faire Les Rigoles

Ces instruments et machines sont tous de première qualité et vendus à d'excellentes conditions.

MOULIN à BATTRE des plus perfectionnés.

Voitures !!! Voiture !!! BUGGY à DEUX ROUES ; BUGGY à QUATRE ROUES VOITURES de TOUTES SORTES.

Toujours en mains : Un assortiment des plus complets et des mieux choisis de poeles de cuisine ; Poeles de salles ; Poeles de Bureaux, etc.

Boutique de Forge

M. Perron s'occupera aussi, comme par le passé, à sa nouvelle boutique de forge, qui est des mieux outillée, de ferrage de chevaux et de toutes sortes d'ouvrages dans cette ligne.

Thomas Perron, Forgeron et Agent Général, RUE RACINE, CHICOUTIMI. Près de chez MM. Tessier & Petit.

Agents demandés

Pour la vente par toute la région

— DES — Bicycles ! Bicycles !!

DES PLUS CÉLÈBRES MANUFACTURES

BICYCLES CLEVELAND J'ai toujours EN MAGASIN les Instruments NORMAN FACEMAKER Aratoires si renommés de FROST & WOOD. WINGHESTER VANARD FLYER MOISSONNEUSES LIEUSES, DAISY,

FAUCHEUSES simples et doubles, RATEAUX à cheval, CHARRUES de toutes espèces, CHARRUES d'acier, etc., etc., patrons divers MOULINS à BATTRE, simples et doubles, qui luttent et qui criblent.

Aussi : MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES, MEUBLES DE SALON et de chambre à coucher.

BELLES COUCHETTES POUR \$3.00

Venez voir ! Venez voir !! JOSEPH GAGNON, marchand,

8 mai 99. 6m. RUE RACINE, CHICOUTIMI.

VIN DE QUININE

DE CAMPBELL

REND LE SOMMEIL ET L'APPÉTIT POUR LES INVALIDES

UN TONIQUE PARFAIT

RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

PRENEZ LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL, ET REFUSEZ-VOUS DES Imitations

Vin de messe

"SAINT-NAZAIRE"

RECOMMANDÉ PAR SA GRANDEUR MGR L'ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI

FABRIQUÉ SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC QUI A CHARGÉ UN PRÊTRE DE SURVEILLER LA FABRICATION DE NOS

VINS LITURGIQUES

Lisez ce certificat :

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1898.

Le clergé pourra dorénavant se procurer du VIN DE MESSE parfaitement pur en s'adressant à MM. A. TOUSSAINT & CIE, Basse-Ville, Québec.

Nous nous sommes assurés de la manière dont il est fabriqué et nous nous faisons un devoir de le recommander tout particulièrement aux prêtres de l'Archidiocèse de Québec.

↑ L.-N. ARCH. DE CYRÈNE, Administrateur.

UN AUTRE TMOIGNAGE

DE... Mgr L'Archeveque de Québec

EXTRAIT D'UNE CIRCULAIRE DE SA GRANDEUR, 1er MARS 1897

"Il y a déjà assez longtemps que je m'occupe de la question des vins de messe et se sert dans notre pays pour le saint sacrifice de la Messe. Les vins importés, même avec les 'meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude...."

"MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse."

"Sous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres."

A. Toussaint & Cie

40 et 42 Rue St-Paul QUEBEC

L'Union Franco-Canadienne

Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixe et d'économie sociale.

Incorporée en vertu des articles 3096 et suivants des Statuts Refondus de la P. Q.

Fondée le 1er octobre 1894 par M. l'Abbe E. Auclair, cure de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montreal

Approuvée et fortement recommandée par TOUS NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES du Canada français et par un grand nombre de laïques éminents.

Prés. Hon. et Haut Protecteur : SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHESI, Arch. de Montréal.

Président Actif : M. GUSTAVE LAMOTHE, Avocat, C. R., Montréal.

SECOURS AUX MALADES—En temps de maladie, \$3.00 par semaine, les deux premières semaines, \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et de plus, \$3.00 par semaine, durant douze autres semaines, lorsque la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25,000, et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre.—La première semaine n'est jamais payable.

Caisse de dotation de

\$500, \$1000 ou \$2000

SIÈGE SOCIAL : 73 RUE ST-JACQUES, . . . MONTRÉAL

A.-R. HUDON, MARCHAND GENERAL

Station d'Hebertville

BOIS DE PULPE, POTEAUX DE TELEPHONE ET DE TELEGRAPHIE, DOSSANTS POUR CHEMIN DE FER, BARDEAU CÉDRE, PERCHES ET FIQUETS DE CÉDRE, MADRIERS ET BOIS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AUSSI ; Foin, paille, lard, bœuf, beurre oeufs, etc., etc. AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

FEUILLETON

Les ouvriers

No. 12

XVII

UN INCONNU A UN INCONNU

"Quant au peuple des campagnes, c'est tout ce qu'il y a au monde de plus nul et de plus incerte. C'est un corps massif, mais sans âme et sans volonté. Il ne retrouvera d'énergie que le jour où l'on mettra la main sur ses propriétés.

"J'insiste beaucoup sur mon idée première : ne point déposséder les pères, mais déshériter les enfants.

"Il faut que cette pensée soit bien comprise : elle me semble fondamentale...

"Tu as raison de te plaindre de ce que les chefs manquent. Oui, les chefs sont tout. Le corps d'armée obéit toujours, quand il est bien commandé. Remuer vigoureusement la classe ouvrière : tout notre espoir est là. Je suis sûr que la stupide bourgeoisie applaudira à la chute du trône. Cette classe vaniteuse ne peut rien souffrir au-dessus d'elle. Elle ne s'élèvera aux conséquences des révolutions, que quand elle se verra elle-même en cause. Féodalité, aristocratie, titres, rangs, pairie, royauté même elle a vu, elle verra tout tomber avec joie, sans songer, l'aveugle ! qu'elle doit être aussi écrasée dans la chute. Criez donc, agissez, souffrez, mais cachez le but. Essentiellement borné, le bourgeois n'y verra goutte ; faites de l'impitoyable, du voltairianisme, frappez sur les jésuites, sur les ignorants, sur le parti prêtre, pour qu'il se tienne la bedaine, en disant : c'est bien ! Et puis, quand viendra le jour, vous verrez ! il suffira de se montrer pour faire tomber les vieux privilèges et les vieux panaches, et à leur suite le poivre et la canelle.

"Ne néglige point la recrue que j'ai préparée. Ou je me trompe fort, ou ce rustaud fera un jour un homme de tête et de cœur. Esprit mâle et raisonneur, âme impressionnable, volonté ferme, caractère bizarre mais tout de feu, discret, vigoureux, oh ! quel chef de file ! Tu parles de chefs : en voilà un ! Si j'ai quelque envie de mordre aux barreaux de ma cage, c'est quand je songe que je n'ai pu achever cette conquête. Mais je t'en remets le soin. Il est religieux, mais de cette religion de village qui n'a point d'études, et n'est basée que sur l'habitude et l'ignorance. Flattez-le, surtout, flattez-le, faites-lui croire qu'il a le coup d'œil du génie, et vous ferez de lui ce que vous voudrez.

"Adieu, espoir et courage. "Ton ami, LE PIONNIER."

XVIII  
LA MANSARDE

Au moment où Pierre et Claude sortaient de l'église, la tête pleine de pensées bien diverses, trois ou quatre femmes conversaient à haute voix près de la porte. Ils n'y eussent fait aucune attention, si un bec de gaz ne leur avait fait voir, dans un flot de sa lumière blanche, la figure même qu'il venaient de remarquer au pied de l'autel. La pauvre femme était assise dans l'attitude d'une personne qui souffre, et une demi-douzaine de commères jaca-

saient autour d'elle. — Dame Palanquin, ce n'est pas comme ça qu'on se laisse aller : faut du cœur si vous laissez votre corps, votre corps vous laissera.

— Quand on est rossé, on rosse : c'est ma maxime ! — Quand on est faible, on boit ; je ne sais rien de mieux.

— Canaille de bourgeois ! on vous la fera danser. Pas un pour lui venir en aide ! Les deux jeunes venaient se trouvant arrêtés par ce groupe, d'abord parce qu'il barrait leur passage, ensuite parce qu'ils ne purent se défendre de quelque sym-

pathie pour cette figure malade, ridée par le chagrin et douée de ces traits mélancoliques qui fixent l'attention de toute âme compatissante, en ce qu'ils dénotent une douleur qui ne peut se dissimuler.

Ils s'approchèrent. Pierre demanda de quoi il s'agissait. — De quoi ? tu le vois comme nous, rustique : c'est une femme à qui le cœur s'en va.

— Je l'ai vue tout à l'heure à l'église. — Et qu'est-ce que ça dit ? — Est-ce qu'il n'y a pas moyen de lui porter secours ? — Du secours ? va t'en dire ça aux bourgeois, mon garçon. Il y en a des milliers qui souffrent comme elle, et qui n'ont pas la croûte à mettre sous la dent. Je ne crois pourtant pas que ce soit de faim précisément, hein, Monette ?

— Non, la Palanquin a touché trois journées de son homme. Mais il y a quelque chose qui la rongé.

— Allons ! vous, dit une troisième, soulevez ça, mes gars, et portez-la dans son taudis.

Aussitôt fait que dit, Pierre et Claude enlèvent sur leurs bras cette femme défaillante, et guidés par une des commères, la portent loin, bien loin, à l'extrémité du faubourg, à un cinquième, sous les combles. Sept ou huit enfants y grouillaient ; une lampe en terre cuite, de la paille pour lit, une table à pieds inégaux, deux chaises en bois, tout l'aspect de la misère. On entendit sur une mauvaise couverture la Palanquin, comme l'appelaient l'accommode, et on s'efforça de la rappeler à elle : elle rouvrit l'œil d'abord, jeta un regard effaré autour d'elle, puis se rendormit. L'ainée de ses filles, qui pouvait avoir quinze ou seize ans, paraissait seule en état de comprendre la position de sa mère, mais elle n'eut point l'air d'y faire attention, soit insensibilité, soit habitude. Ses mains étaient noircies et sales : la Monette l'interpella :

— Qu'est-ce que tu fais donc là, que tu ne jettes pas un verre d'eau sur la figure de ta mère, ou une lampée de goutte dans sa gorge ? — Ce que je fais, dam ! c'est du cirage, pour nous gagner du pain.

— Allons ! apporte au moins ta cruche, qu'on lui verse une goutte d'eau pour sa pamoison.

— Elle est pleine de cirage, ma cruche : j'en viens de fabriquer du tout frais et bon. Messieurs, Mesdames, du cirage ! achetez du cirage ! du bon cirage anglais ! à deux sous la boîte ! à deux sous ! Ces mots, débités d'un ton criard et nazillard, particulier aux marchands des rues, attirèrent l'attention et presque la colère des deux jeunes gens. L'aspect de cette mansarde dénuée de tout, de ces enfants grossiers et demi-nus, de cette malheureuse femme étendue sans secours, sans personne pour l'aider, leur offrait d'un seul coup d'œil toute la profondeur de la misère. Leur cœur se serra de tristesse. Même dans leurs plus mauvais jours, ils n'avaient rien éprouvé de pareil.

Bientôt les plus petits enfants se mirent à crier. Monette renversa l'un d'une tape, redressa l'autre d'un coup de coude, jura, tonna, menaça du diable et de ses cornes et finit par obtenir un peu de silence.

En attendant, la malade reprit ses sens. Pierre lui demanda ce qu'elle voulait :

— Mourir ! dit-elle. — Eh ! pauvre femme ! reprend Monette, ça viendra assez tôt, ça ne peut pas te fuir... — Où avez-vous mal ? demanda Claude à son tour.

A ce mot, les yeux de la Palanquin se retournèrent, elle retomba sur sa paille : Mourir ! — Allons nous-en, Pierre, dit le jeune homme, nous ne pouvons rien pour elle.

Ils se fouillèrent tous les deux, ils retournèrent leurs poches, et trouvèrent en menue monnaie trois ou quatre francs, qu'ils remirent à la Monette, et ils allaient descendre, quand le mari ouvrit la porte.

C'était un homme de fort mauvaise mine, qui avait dans les

traits quelque chose d'égaré. Sa maigreur rappela aux jeunes gens l'image du Saint-Suaire. Il était peintre en éventails. Son œil étonné et presque furieux s'arrêta sur les visiteurs avec quelque chose de sec et de décidé qui voulait dire : Que faites-vous ici ? Pierre le prévint :

— Ne vous étonnez pas, dit-il, de voir deux étrangers chez vous. Nous n'y sommes entrés qu'avec des vœux charitables. Nous rapportons votre femme, tombée en défaillance au milieu de la rue.

— Encore ! s'écria Palanquin d'une voix de tonnerre. L'écho de ces rudes accents fit sur la malade un effet que tous les remèdes n'auraient pu obtenir. Elle se leva soudain, s'élança de son lit et gagna la porte entrouverte, au grand étonnement de Pierre et de Claude. Le mari, furieux, la poursuivit dans l'escalier, au grenier, sous les combles ; on l'entendait jurer et maugréer, mais il ne put l'atteindre dans l'obscurité et redescendit bientôt. Pendant ce temps-là, les enfants, continuaient leurs jeux, et Monette, les deux poings sur les hanches, regardait l'ainée faire son cirage. Cette scène semblait être pour tous une affaire d'habitude.

Quand Palanquin fut rentré, il s'assit sur une des deux chaises, aussi tranquillement que s'il eût rempli le plus important de ses devoirs.

— Je vous fais mon compliment, monsieur Palanquin, dit Pierre d'un ton à moitié ironique et à moitié courroucé ; vous savez mieux que nous ressusciter les morts. Vous n'y allez pas de main morte.

— Quand on est rossé, on rosse, c'est ma maxime, dit la Monette ; il ne faudrait pas que le caporal me touchât du bout du doigt. Tiens, garçon, voilà ce que ces jeunes gens m'avaient remis pour ta créature, après l'avoir ramassée et rapportée à la sueur de leur front.

Elle donnait à l'ouvrier la monnaie qu'elle venait de recevoir. Il la prit avec indifférence.

— Un peu plus tôt, un peu plus tard, dit-il d'une voix rauque.

— Eh ! l'homme ! dit la Monette, toujours tes idées ? Un peu de courage, mon garçon ; peut-être que la carte se retournera.

Palanquin remua longtemps la tête en signe négatif, et dit :

— Pas moyen ! cela recule, au lieu d'avancer.

— Y a des trompeurs par là-dessous. Depuis le temps qu'on nous annonce les caillottes toutes rôties, et qu'on ne voit rien venir !

— Vous êtes malheureux, à ce qu'il paraît, monsieur Palanquin ? dit Pierre.

L'ouvrier jeta un regard oblique, et courroucé sur celui qui venait de lui parler.

— Allons, ne te fâche pas, frère, dit la Monette ; s'il te dit Monsieur, ce n'est pas pour l'insulter, j'en suis sûre. Et la preuve, c'est qu'il t'a rapporté ta femme et qu'il t'a donné tout ce qu'il avait.

L'ouvrier tendit sa main à Pierre, et la serra avec affection. Ce geste éteignit un commencement de colère dans l'âme de Rousseau, et lui fit comprendre qu'un cœur d'homme pouvait battre sous ces formes sauvages.

— Vous êtes malheureux, Palanquin, reprit celui-ci, et l'aigreur remplit votre âme.

L'ouvrier promena sa main autour de lui et dit :

— Regardez ! je travaille seize heures par jour : j'ai huit enfants, une femme malade, pas toujours de l'ouvrage ; y a-t-il moyen d'être bien gai ? — Encore, si vous aviez la naïx chez vous ? m'en voudrez-vous si je vous gronde d'être si dur envers votre femme ? Si elle souffre, elle n'en est pas la cause.

Palanquin ne répondit pas.

— Qu'est-ce que tu voulais dire, frère ? reprit la Monette ; ne vous étonnez pas, vous autres, si je dis frère : c'est comme cela que nous nous appelons entre nous, qu'est-ce que tu disais de ces beaux parleurs qui nous enjôlent depuis si longtemps avec leurs discours de miel ? J'ai longtemps cru, mon homme, à toutes ces ba-

liveries-là ; Monet y donnait aussi ! aujourd'hui nous en sommes bien revenus. Veux-tu m'en croire ? tu enverras promener tous ces rêveurs-là...

— Et puis après ? cela ne guérira pas ma misère. De quel côté veux-tu que je me tourne ? Me voici à l'entrée de l'hiver sans un centime d'avance, avec un loyer à payer, une masse d'enfants, une femme folle, pres que point de travail. Ah ! Monette, si tu savais combien de fois j'ai rêvé, en passant sur le pont, de...

Palanquin s'arrêta, et fixa ses yeux sur le plus jeune de ses enfants, qui se traînait pour arriver jusqu'à lui.

— Il est toujours temps de faire cela, mon brave, reprit la Monette ; crois-moi, allons jusqu'au bout.

— Oui, jusqu'au bout, répéta Pierre avec chaleur. Et puis, mon ami, est-ce que vous ne croyez pas en Dieu ? est-ce que vous ne vous rappelez pas qu'il y a une autre vie au ciel, où le pauvre aura sa récompense ? Vous n'êtes pas assez malheureux, je gage, pour avoir ignoré ou oublié ces bonnes et consolantes vérités. Allez-vous, quelquefois trouver... un prêtre ?

Le peintre en éventails lança de nouveau à Pierre ce regard oblique et furieux, qui donnait à sa physionomie un aspect si étrange.

— Ne me parlez pas de ces canailles-là, dit-il de son ton cavernieux, ce sont les jésuites qui ont fait nos maux ; ils ne seront satisfaits que quand ils auront entièrement détruit le pauvre peuple. Je voudrais tenir le dernier de ces monstres de sacristie, et lui tordre les boyaux.

Palanquin fit le geste analogue.

— Qu'est-ce donc qu'un jésuite ? demanda Claude, dans l'espoir d'obtenir peut-être d'un simple ouvrier un éclaircissement qu'il n'avait pu obtenir de son oncle. J'ai les oreilles fatiguées de ce mot-là, sans que personne veuille me l'expliquer. Palanquin, qu'est-ce qu'un jésuite ?

Palanquin, pour toute réponse ramassa le plus jeune de ses enfants et le mit sur ses genoux. En ce moment un léger bruit se fit entendre ; la porte était entrouverte et une figure pâle se laissa voir.

— Entrez, pauvre femme, s'écria Pierre, on ne vous fera aucun mal : entrez ! Palanquin, je vous défends de toucher à cette malheureuse créature : je la prends sous ma protection.

— Est-il là ? demanda la voix dolente ; je le prie d'effacer le numéro de la porte, et de chasser la servante... Ses trois louis sont fondus... Qu'on ne lâche pas le chien noir dans la cour... J'écrirai moi-même à mon père, et je lui prouverai que ce n'est pas de ma faute... Crémion ! Crémion ! pourquoi vous sauvez-vous ?... Malheureux ! ne m'abandonnez pas...

Ce fut à travers ces phrases incohérentes, que la Palanquin fut ramenée, presque de vive force, par les deux jeunes gens. Ses traits étaient décomposés, le regard était absent de ses yeux ; néanmoins, un instinct de ménage s'étant tout à coup emparé d'elle, elle fit le tour de la chambre, releva deux ou trois guenilles, corrigea deux ses enfants, moucha la lampe, et tout cela avec une singulière rapidité. Ce fut alors que la Monette, la saisissant par le bras, lui dit :

— L'œuvre femme ! ta peau brûle, c'est la fièvre... va vite te coucher. — Voilà la misère, oui, Palanquin, vous avez raison, voilà la misère. Eh bien ! je vous dirai que vous n'en avez pas encore autant que nos trois voisins. Ecoutez, c'est plus fort que moi de voir ce que ces gens-là souffrent. Je vous le dis, mon garçon, je serai obligée de changer de logement : leurs cris me font malade.

— Il me semble pourtant difficile, dit un des neveux, d'atteindre à un plus haut point d'infortune que celui-ci. Palanquin, je ne puis m'empêcher de l'avouer, vous êtes bien malheureux.

(à suivre)

De Montréal Pour un Sou. Envoyez une carte postale à M. G. A. Holland & Fils, Montréal, leur demandant des échantillons de TAPISSERIES et on vous enverra par la maille, tous frais payés une collection superbe d'échantillons de tapisseries avec prix et escomptes spéciaux. TAPISSERIES Anglais, Français, Américains, Écosais, Japonais, Canadiens. La quantité immense de tapisseries que nous achetons nous permet de vendre aussi bon marché que peuvent acheter beaucoup de commerçants. EN ECRIVANT mentionnez le prix que vous voulez payer — à peu près —, la couleur, la grandeur des chambres à tapisser, et dites si ce sont des chambres à coucher, salon, etc. G. A. HOLLAND & FILS Fondée depuis 56 ans 2411 Rue Ste-Catherine MONTREAL. Agents pour le Canada de C. J. & G. G. Potter, Darwin, Angleterre.

ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUE, SUR BILLET SUR TRANSPORT DE PRIX DE VENTE (termes de terre) ET SUR TRANSPORTS D'OBLIGATIONS, au plus bas taux d'intérêts et au Meilleurs conditions possibles Adressez vous au Notaire Cloutier, A son bureau à Chicoutimi près du Palais de Justice. nou. 98. 4 ms.

Wallace College 42, Mountain Hill QUEBEC Cette institution est la mieux organisée dans cette partie de la Province. Le programme comprend la tenue des livres, la correspondance, le droit commercial, le dessin linéaire, la calligraphie, la clavographie, la sténographie, la télégraphie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la navigation, le solé, l'usage des logarithmes, l'anglais et le français. Aussi la préparation aux examens du service civil, de l'arpentage, du génie civil et de l'architecture. L'enseignement se fait en anglais. Une dame est en charge du département des demoiselles. Pour plus amples informations, adressez : J.-W.-M. WALLACE C.E. PRINCIPAL 42, Mountain Hill, Québec.

VOITURES A VENDRE Voitures de toutes sortes et dimensions, à QUATRE ou à DEUX, élégantes et solides, couvertes ou non. Venant des meilleures Fabriques Venez nous faire une visite, et examiner nos Catalogues. A vendre aussi La MAISON que j'occupe, lambrissée en briques, à trois étages, avec Hangar et Ecurie. Pour conditions, venez voir. Aimé Boily MAITRE-CHARRETIER Avenue Bégin et Rue St-François, Xavier Chicoutimi.

Les Maisons Suivantes DE MONTREAL, sont recommandées à nos LEUTEURS MEUBLES et Matelas. Que vous ayez besoin d'une chaise ou de 100 sets de chambre à coucher, des lits pour prix PAPERIE, Enveloppes, etc., etc. Importation, Livres de Blanc, etc. N'importe quoi au plus bas prix. Livres de couleur, etc. Écrivez pour prix. MONTREAL PHILIPPS & CO. 114, Rue Notre-Dame, Montréal. BREVETS D'INVENTION OBTENUS DANS TOUS LES PAYS PETHERSTONHAUGH & CO. Montréal. Canada. Lile Building.

REMINOTON TYPEWRITERS. Avec machines à lettre d'opérateur d'usage manufacturier. SPACKMAN & CO. Montréal. Pour Contracteurs Bois, Ciment, Briques à Feu. Tous les Matériaux pour Constructeurs, Fournisseurs, etc. Écrivez pour prix. F. Hyde & Co., Montréal.

VIN SAINT-LEHON

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBRY POUR LES CHEVEUX ARTICLE DE TOILETTE INDISPENSABLE POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX HAQUE ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIERE SATISFACTION. Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

PROFITEZ-EN Vous avez une occasion unique d'acheter A bon marche Allez chez P. H. BOILY Vous trouverez la plusieurs sortes de marchandises Dont on veut se défaire VENDUES A REDUCTION.

Spécialités ! Epicerie, Ferronneries GRANDE OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

Articles de sport : PATINS, "HOCKEYS" ET AUTRES, RAQUETTES, FUSILS DE CHASSE AUSSI, UN LOT DE CARABINES "NIDER", VENDUES A TRES BAS PRIX

assortiment très varié Tous les articles de ferronneries. Assortiment complet en peintures, huiles, vernis, et toutes les fournitures de construction.

Assortiment général d'epicerie de premier choix THÉS, CAFÉS, DANS TOUS LES PRIX, SUCRE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES POISSON, TABACS, canadien et autres, PIPES, FARINES, GRAINS et POISSONS de TOUTES SORTES

Le tout a bon marché CHEZ : Thomas Cote, EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

La fonderie Bergeron A EN MAINS LES PLUS BEAUX MODELES ET FAIT LES MEILLEURS POELES QUI SOIENT FONDUS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Poeles de cuisine, a un, a deux Et a trois ponts, Etc., Etc Épitaphes de toutes formes de toutes grandeurs et de tous prix Aussi clôtures pour les tombes.

Bau et nombreux patrons de galeries. Patrons pour les clôtures en fonte. Etc. Toutes réparations dans les poeles et les machineries faites avec la plus grande promptitude et le plus grand soin.

BELLES LETTRES POUR FAIRE DES ENSEIGNES Nous ne nous occupons pas seulement des ouvrages en fonte, mais nous faisons aussi tous les travaux possibles en fer Nous possédons un magnifique tour pour tourner le fer et la fonte.

Nous sommes aussi agents pour la vente d'instruments aratoires pour la grande maison MOODY. Venez nous voir et vous serez satisfaits de la manière dont vous serez servis. ROGER BERGERON, Fondeur et forgeron. RUE RACINE, CHICOUTIMI.

FUMEZ LES CIGARETTES

High life-10c
Vice-Roy-10c
Bouquet-5c

LE PAQUET
Chaque paquet contient 7 cigarettes

VENTE AU COMMERCE PAR
COTE, BOIVIN CIE
CHICOUTIMI

CHRONIQUE

Maintenant que nos "honorables" ont quitté les hauteurs du Parlement, parlons un peu de leur dernière gaminerie.

A l'instigation du premier ministre, Sir Wilfrid Laurier, député anglais de Québec, les deux Chambres ont voté une résolution d'appui pour Joe Chamberlain dans ses différends avec le Transvaal. Et non contents de cela, quelques impérialistes enragés ont comparé les Uitlanders africains à nos Canadiens-français...

Le ministre de la justice, de son côté, a fait au Sénat l'histoire de cette affaire du Transvaal, historique naturellement tout en faveur de l'Angleterre et d'où il résulte que les Boers sont des loups féroces à côté des Anglais, ces pauvres agneaux sans défense...

La vérité là dedans, c'est que les Boers, anciens habitants et pionniers du Transvaal, veulent rester les maîtres chez eux et ne pas permettre à une bande d'aventuriers anglais, mineurs ou autres, de faire du Transvaal une colonie anglaise tout simplement. Ce en quoi ils ont parfaitement raison et devraient servir d'exemple à nos Canadiens de Québec, qui laissent tranquillement l'Anglais prendre chez eux le haut du pavé, avec la complicité avouée ou imbécile de Britishers comme Laurier et Cie.

L'infâme iniquité que fut la guerre hispano-américaine pourrait bien se renouveler en Afrique. John Bull est jaloux des lauriers de l'oncle Sam et cherche une aventure. Malheureusement pour lui, le Transvaal, si petit qu'il soit, est autre chose que l'Espagne; et John Bull, qui en a déjà eu des preuves, pourrait bien encore une fois se trouver échaudé. Dans tous les cas, le Canada n'a rien à voir dans ce différend, dont maître Laurier a su tirer profit pour provoquer, une fois de plus, une démonstration contre le Bas Canada, au moyen de certains enrégés qui seraient plus à leur place dans un asile d'aliénés qu'au Parlement d'Ottawa.

Donc, le nommé McNeil, député d'un obscur comté d'Ontario, a tenu à se distinguer, dernièrement, au Parlement.

Cet illustre législateur, désireux de surpasser les grossièretés bien connues de feu McCarthy et de Clarke Wallace à l'égard des Canadiens-Français, nous a appelés les Uitlanders du Canada. Pas fort en histoire canadienne, le monsieur! Il est vrai que le comté de Bruce est si arriéré et qu'on y rencontre des enfants de quinze ans qui n'ont jamais entendu prononcer le nom de Dieu! Seulement, le nom de McNeil y est célèbre!! "Uitlanders", les Canadiens-Français qui avaient déjà une histoire quand les ancêtres du susdit McNeill végétaient encore en Ecosse ou en Irlande! "Uitlanders", ces Français qui, à diverses reprises, infligèrent au drapeau anglais des humiliations sanglantes et dont la conduite loyale, plus tard, permit à ce même drapeau, de continuer à flotter sur le Canada!

Non, en vérité, les Uitlanders sont ces mêmes McNeil, de toutes couleurs, qui ont fui leur patrie où ils ne pouvaient plus vivre et récompensent ceux qui les ont accueillis par de grossiers outrages! Non, les Uitlanders sont ces mêmes McNeil, qui essaient de nous voler notre langue, nos écoles, notre foi, dans un pays où l'on n'entendit pendant longtemps que le français et où des missionnaires français subirent le martyre le plus épouvantable! Non, les Uitlanders sont ces mêmes McNeil, qui ne peuvent empêcher les destinées providentielles de s'accomplir et voient dans l'avenir, une France américaine, devant qui l'Angleterre amènera son pavillon et repassera avec lui

les mers pour ne plus revenir... Paisible mais instructive revanche des plaines d'Abraham, où la trahison donna aux Uitlanders un Transvaal qu'ils n'avaient pas osé espérer, mais qu'ils convoitaient depuis longtemps!

Tout de même, il est poignant de constater que pas un seul des "burgers" du Canada, pas un député français n'ait eu le courage de dire son fait au McNeil susdit et de voter contre la résolution Laurier, ce prétendu libéral qui aime assez la liberté pour essayer d'en priver un petit peuple héroïque...

Ah! nos grands hommes!!

Elections générales

Sir Wilfrid Laurier semble avoir demandé l'opinion de la presse libérale sur la question d'opportunité de faire un prochain appel au peuple. La Tribune, de St-Hyacinthe, donne son avis en ces termes:—

"Mon confrère de Le Soleil, se posant la question que se pose le public en général: "aurons-nous bientôt des élections générales?" y répond en faisant voir et valoir les motifs qui militent contre le fait d'avoir des élections générales à l'automne. Il ne voit que des raisons de parti qui motiveraient un appel au peuple et aucune raison d'état.

"J'aurais bien aimé voir le gouvernement aller devant le peuple cet automne; des questions d'une importance majeure devraient lui être soumises, entre autres celle de la réforme du Sénat, celle de savoir s'il approuve le mode de distribution des deniers publics, les grandes entreprises en marche et celles projetées.

"Et que d'autres choses, encore, sur lesquelles l'électorat pourrait être consulté et devrait donner son opinion!

"D'un autre côté, plusieurs élections partielles sont à faire; les élus du scrutin n'auront qu'une très courte vie, une session à peine: des élections générales sauveraient les dépenses occasionnées par ces élections partielles. De plus l'année prochaine sera-t-elle une époque propice pour aller devant le peuple? Il n'y a pas de doute que dans les sphères commerciales et industrielles l'exposition de Paris aura un intérêt majeur qui primera tous les autres, ce qui ne permettrait pas à ce facteur important du progrès de notre pays de donner aux questions de haute politique soumises toute l'attention voulue.

"Je crois qu'il y a suffisamment de raisons, et de raisons plausibles, pour soumettre au peuple immédiatement le système politique suivi et projeté.

"Mais ma manière de voir ne semble pas être celle du gouvernement; elle est bien, néanmoins, celle d'un grand nombre même, de la majorité des gens qui ont l'habitude de tater le pouls du peuple. "Tout ce qui est favorable au gouvernement, aujourd'hui, existait-il encore l'an prochain; et tout ce qui lui serait préjudiciable dans une lutte immédiate sera-t-il disparu une autre année? C'est un grand point d'interrogation qui se dresse pour nos hommes politiques."

Un Projet de Réformes

Sous le titre de "Programme de réformes politiques, agricoles et économiques" nous publions aujourd'hui un document sur lequel nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs. Tout le monde, croyons-nous, déplore le malaise qui règne partout dans notre pays, mais surtout dans nos campagnes. A tort ou à raison les cultivateurs se plaignent que l'agriculture ne leur rapporte plus assez pour faire vivre leurs familles et payer les taxes de toute sorte qui pèsent sur eux de

plus en plus lourdement. Le trop plein de la population des campagnes, au lieu de se diriger vers les terres nouvelles, passe aux Etats-Unis, ou vient s'exercer à la ville où il fait concurrence à la population ouvrière qui y est déjà. C'est ainsi que nos forces s'anéantissent tandis que l'agriculture, la mère nourricière d'une nation et la base de sa prospérité, est négligée et menace d'être abandonnée tout à fait.

Un certain nombre de citoyens, justement alarmés d'un tel état de choses, se sont réunis pour discuter les moyens, si aucuns il y a, d'y remédier. Le programme que l'on peut lire dans le JOURNAL est le résultat de cette discussion. Comme tout projet qu'on élabore, cette oeuvre n'est pas parfaite peut-être. Elle est susceptible de certains amendements, de certaines corrections qui pourront la rendre plus propre à remédier au mal que l'on déplore. Une foule de propositions faites dans ce programme sont excellentes, et nous y adhérons de tout coeur. D'autres demandent peut-être à être discutées avant de demander qu'elles soient incorporées dans notre législation; c'est ce que nous nous proposons de faire.

En attendant, nous aimons à féliciter tout de suite ceux qui ont eu assez d'énergie et de patriotisme pour se mettre à la tête d'un mouvement aussi louable. La province de Québec et le pays tout entier devront leur en savoir gré. Le Journal de Waterloo.

N'impute, il y a Français et Français: des bons et des médiocres etc. Ce qui se passe aujourd'hui en France le démontre clairement!

Pourquoi étaler ainsi dans vos colonnes, M. le Soleil, la prose malsaine d'un étranger qui passe, qui ne sera jamais content chez lui, ni ici, ni ailleurs, et qui critiquera toujours, que ce soit le bon Dieu ou son serviteur qui est en

qui, et veut jeter du louche sur la conduite toujours correcte et honorable du député Girard, l'élu des principaux libéraux et des conservateurs du comté du lac St-Jean.

C'est une espèce de manie bête de certains journaux de gouverner sans réflexion les polissonneries du premier venu, du moment qu'elles attaquent un prétendu ou non adversaire politique, et de publier cette prose scandaleuse en face des électeurs qui, eux, entendent autrement la parole et les actes de leur député qu'ils estiment et qu'ils respectent.

Les Canadiens, malgré leurs nombreux défauts, sont trop "MESSIEURS" pour attaquer injustement un mandataire qui se montre toujours zélé dans l'accomplissement de ses devoirs envers ses constituants, qu'ils soient d'une couleur ou d'une autre.

Cette protestation des colons français est du nouveau pour nous. Ils sont arrivés d'hier, et déjà ils veulent faire la loi. Sont-ils nombreux? XXX!

N'impute, il y a Français et Français: des bons et des médiocres etc. Ce qui se passe aujourd'hui en France le démontre clairement!

Pourquoi étaler ainsi dans vos colonnes, M. le Soleil, la prose malsaine d'un étranger qui passe, qui ne sera jamais content chez lui, ni ici, ni ailleurs, et qui critiquera toujours, que ce soit le bon Dieu ou son serviteur qui est en

Chambre de Commerce DE Chicoutimi

Une assemblée nombreuse de la Chambre de Commerce a été tenue au Château Saguenay, jeudi le 17 courant. Cette assemblée spéciale avait été convoquée dans le but de considérer s'il ne serait pas opportun de demander à la Compagnie du Chemin de Fer Québec & Lac St-Jean certains changements dans son horaire qui apporteraient des améliorations dans le service des malles et plus de commodité pour le commerce de la ville de Chicoutimi.

Mr. J.-E.-A. Dubuc expliqua à l'assemblée les changements à faire, démontrant les résultats qui découleraient si le train laissait Chicoutimi le dimanche soir au lieu de partir le lundi matin comme l'hiver dernier.

Après examen il fut proposé et unanimement résolu que le secrétaire écrive à la Cie. du Chemin de Fer Québec & Lac St-Jean demandant que, pour le service d'hiver, le train partant le lundi matin soit changé et laisse Chicoutimi le dimanche soir pour y revenir le mardi soir, les autres trains étant maintenus dans leur cours ordinaire.

Il fut aussi résolu que: considérant l'augmentation considérable du commerce de Chicoutimi depuis deux années; considérant l'augmentation semblable qui s'est

Nous désirons informer les marchands de notre région que notre Cargaison de

MELASSE BARBADE

Sera valtée sur le quai du gouvernement à Chicoutimi vers le

15 aout prochain

LA QUALITE

cette année est encore

SUPERIEURE

Nous sommes pretes a prndre les ordres des maintenant COTE, BOIVIN & CIE

A propos d'attaques contre M. Girard

Un de nos abonnés du Lac St-Jean nous adresse une correspondance que nous croyons ne devoir publier qu'en lui en laissant toute la responsabilité. Il y a eu des attaques dans le Soleil contre M. le député Girard; il n'est que juste qu'un journal de la région ouvre ses colonnes à une réponse à ces attaques. Nous aimerions pourtant à voir dans cette réponse moins d'insinuations et plus d'arguments directs.

Si, véritablement, l'argent de la colonisation à Mistassini, pas une personne du pays vous dira que cet argent est dépensé judicieusement à Mistassini, il y a là, alors, des abus qu'il importe de faire connaître et de dénoncer avec chiffres, faits et documents. Les intérêts de la colonisation, dans notre région comme ailleurs, sont d'ordre public. S'ils sont mal servis, il n'est pas suffisant de le dire en se contentant d'ajouter; "Pourquoi brasser cela?"

Nous estimons, au contraire, qu'il faut "brasser", mais dans une bonne soupe de faits certains et DÉFINIS et de preuves IRRE-CUSABLES.

M. le Directeur,

Il me semble que le Soleil ferait acte de sagesse en jetant au panier ces jérémiades intempestives comme celles publiées le 16 courant, qui viennent de je ne sais

cause, quand vous savez que l'homme qui représente le comté du Lac St-Jean au Parlement de Québec ne mérite pas ces injures et comme député, qu'il est à la tête d'un comté dont la population intelligente est connue de tout le monde et ne permettra pas à qui que ce soit, qu'il arrive de France ou de la Chine, de rabais ser le caractère de ses hommes publics pour le plaisir de faire du mal, ou pour satisfaire les mauvaises instincts de XXX qui, assurément, s'est déporté lui-même s'il n'a pas été importé.

A propos de l'emploi de l'argent de la colonisation à Mistassini, pas une personne du pays vous dira que cet argent est dépensé judicieusement; certainement, il n'y a pas de la faute du député Girard! Il y en aurait trop long à dire là dessus. Mais, pour qu'il brasser cela? Il y a bien assez d'autres choses qui font tort à la colonisation et que l'on ne dit pas sans en mettre en évidence qui, malheureusement, concourent trop au même but!

Si la correspondance en question eût été adressée à M. V. Savard, M. P., au lieu de l'être à M. Joseph Girard, M. P. P., vous n'auriez pas vu l'ombre même de cette correspondance ternir les rayons du Soleil.

"ALBANEL"

Ne différez pas.

La plus légère affection de la gorge et des pommons doit être soignée sans retard avec du BAUME RHUMAL.

La première retraite ecclésiastique du clergé de ce diocèse est commencée depuis lundi dernier. Elle est prêchée par le Rév. Père Alexis, capucin d'Ottawa.

Voici les noms des prêtres qui suivent la première retraite.

- MM. B.-E. Leclerc, V.-G., F.-X. Belley, V.-G., F.-X. Delage, V.-F., L. Parent, V.-F., J.-B. Vallée, H. Marceau, Ad. Girard, H. Kéroack, L.-E. Lauriot, Jos. Dumas, Jos. Lizotte, Narc. Parent, V.-A. Huard, J.-S. Pelletier, Médéric Tremblay, Henri Cimon, J.-F. Roy, Jos. Paradis, D.-O.-R. Dufresne, J.-E. Lemieux, J.-Alf. Tremblay, Louis Gagnon, George Gagnon, Elz. Delamarre, Louis Tremblay, Et. Simard, Marcellin Hudon, J.-Onés. Lavoie, Art. Guay, Ov. Larouche, Eug. Lapointe, Jos. Renaud, Hér. Lavoie, Err. Hervieux, N. Degaugé, Era. Gauthier, Almas Larouche, Louis Boily, Th. Marcoux, C.-R. Tremblay, Dilyme Tremblay, J.-F.-R. Gauthier, Am. Maltais, A. Villeneuve, L.-G. Leclerc, Elz. Bergeron, Geo. Bilodeau, Edm. Bossé, Elz. Lavoie, Ed. Boily, J. Bouchard, Jos. Savard, Médéric Boily, G. Tremblay, Nap. Talbot, H. Nron, Am. Gaudreault, Edm. Potvin, Th. Tremblay, George Cimon.

Doux comme le miel. Les enfants aiment le BAUME RHUMAL qui guérit l'affreuse toux.

A travers Chicoutimi

M. l'avocat Lane, de Québec, et madame Lane étaient de passage en notre ville ces jours-ci, de retour d'une excursion au Lac St-Jean. Ils ont pris hier le bateau pour Québec.

L'entrée des élèves pensionnaires au Couvent du Bon-Pasteur de cette ville aura lieu le QUATRE septembre. L'ouverture des classes est fixée au lendemain.

Hier l'après-midi, vers les trois heures, l'un de nos braves concitoyens, M. Elzéar Tremblay, s'est noyé accidentellement dans la rivière Chicoutimi en y dirigeant du bois de pulpe. Le défunt, très estimé de ses compagnons, laisse une nombreuse famille à laquelle nous offrons nos cordiales sympathies.

M. Tremblay était âgé d'environ quarante-cinq ans. Il était donc dans toute la force de l'âge. Le matin, lorsque sa famille le vit partir alerte et vigoureux pour commencer sa journée de travail, elle était loin de s'attendre au deuil terrible qui planerait le soir sur une épouse devenue gardienne d'orphelins. Hélas! on ne connaît ni le jour ni l'heure! Le mieux est de se tenir toujours prêt au suprême départ.

Avez-vous bien lu nos récents articles sur le Vin des Carmes? Ce vin est aujourd'hui le grand remède en usage dans les hôpitaux de Paris. Il faut dire que c'est une préparation excellente, composée sous la surveillance de l'Académie de Médecine et du gouvernement Français.

Le vin des Carmes sera bientôt sur le marché, et, dès la semaine prochaine, les agents commenceront à en distribuer des échantillons aux médecins et aux pharmaciens.

La Chambre de Commerce de Chicoutimi vient d'adresser par son secrétaire à la Compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean l'expression de quelques désirs dont la réalisation serait bien vue de tous les citoyens de notre ville. En effet, notre ville est assez importante pour mériter d'être traitée un peu mieux qu'un simple village de campagne, et encore, il ne manque pas, dans la province de Québec, de tout petits villages qui sont beaucoup mieux favorisés que Chicoutimi en fait de communications, l'hiver, avec tout le reste du pays. La DÉFENSE associe ses vœux aux résolutions de la Chambre de Commerce, surtout à celle qui demande que, au cours de l'hiver prochain, le Chemin de fer du Lac St-Jean nous donne un service de tous les jours.

Voici la liste des jeunes filles qui ont obtenu dernièrement leur brevet d'institutrices.

CHICOUTIMI.—Pour école élémentaire: Delles Lydia Harvey, Anne Angers, Anésie Lavoie, M. Anne Belle Desgagné, M.-Louise Rens, M.-Louise Tremblay, M. Angéline Vaillancourt.

Pour école modèle: Delles Hermine Levéque, Emelie Fortin, Henriette Reinold, Elvia Lacombe, Elisabeth Gravel.

ROBERVAL.—Pour école élémentaire: Delle Bernadette Lamoignon, Irma Tremblay, M.-Alexis Dufour. Pour école modèle: Delle M.-Elisabeth, Elise Laliberte.

Le couvent de Chicoutimi a obtenu, cette année, comme les années précédentes, un résultat qui lui fait grand honneur.

Les personnes à familles qui font emplettes de vins médicinaux devraient se demander est la garantie que ces vins sont de vraies qualités. La garantie est parfaite avec le Vin des Carmes. Pas de secret, pas de déception. Nous demandons comme faveur à tout le monde de prendre de ce vin et de le faire analyser.

DECES

A Ste-Anne, le 22 août, est décédée, à l'âge de huit mois et demi, Marie-Louise-Florence, enfant bien-aimée de J.-A. Clavel, M. D.

Classe Commerciale

Le cours commercial le plus complet et le plus pratique, comprenant Français; Anglais (conversation, correspondance etc.); Tenue-des-livres; Arithmétique; Calligraphie (Nouveaux cours d'écriture droite); Sténographie ou l'art d'écrire vite, etc., etc. Pour plus d'informations, s'adresser à CHS P. RENAULT, Professeur.

St-Jérôme, Lac St-Jean.



COMMENÇANT DIMANCHE le 9 juillet 1899 les trains voyageront comme suit:

- DÉPART DE CHICOUTIMI Pour Roberval 12.30 P. M.—Mistie, le dimanche seulement arrivant à Roberval à 4 hrs. p.m. Ce train voyagera le Dimanche seulement du 9 juillet au 20 août inclusivement. POUR ROBERVAL ET QUÉBEC 7.05 P. M.—Express direct, tous les jours excepté le samedi, arrivant à Roberval à 9.50 P. M. et à Québec, à 8.40 A. M. DÉPART DE ROBERVAL pour Québec 10.40 P. M.—Express direct, avec char de bois, tous les jours excepté le samedi, arrivant à Québec, à 8.40 A. M. POUR CHICOUTIMI 7.30 P. M.—Express tous les jours excepté le dimanche, arrivant à Chicoutimi, à 9.55 P. M. 7.30 P. M.—Express, le dimanche seulement, arrivant à Chicoutimi, à 9.55 P. M. Ce train voyagera le Dimanche seulement du 9 juillet au 20 août inclusivement. DÉPART DE QUÉBEC pour Roberval et Chicoutimi 8.40 A. M.—Express direct avec char de bois, tous les jours excepté le dimanche, arrivant à Roberval, à 4.50, et à Chicoutimi, à 9.55 P. M. 25 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M. Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur famille et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal, rue St-André, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret. J.-G. SCOTT, Secrétaire et Gén. Québec, 6 juillet 1899.

Les enfants aiment le PIN ROUGE du Sud du Dr Harvey. Il ne cause pas de malaise que tant d'autres font ressentir. EN VENTE PARTOUT 25c. LA BOUTEILLE. CIE DE MEDICINE HARVEY, MIRA, Montréal.